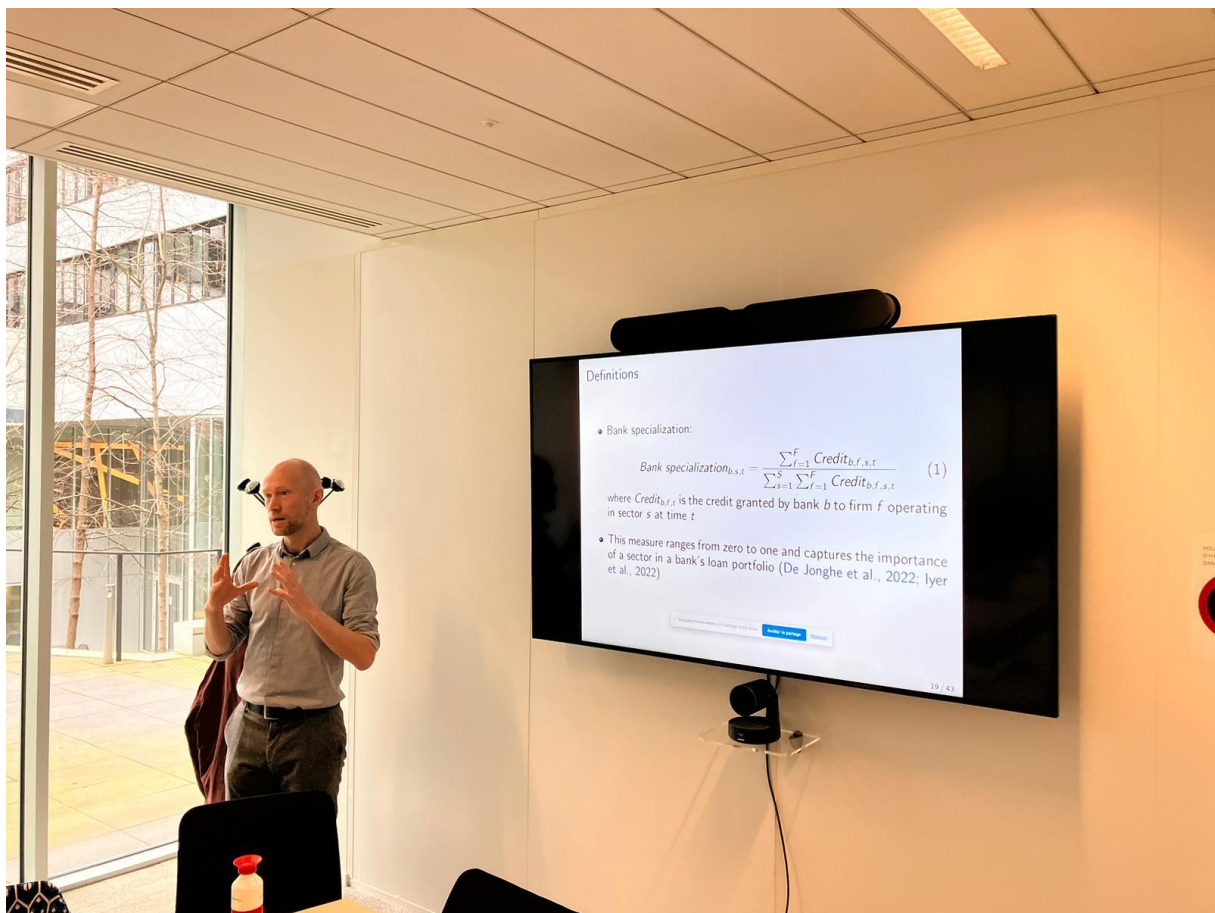


Séminaire Chaire ACPR : Spécialisation bancaire et innovation des entreprises

Dans le cadre des séminaires mensuels de sa Chaire sur le risque systémique, l'ACPR a reçu, le 6 mars 2024, Olivier De Jonghe (Banque Nationale de Belgique et Université de Tilburg), qui a présenté ses travaux sur les liens entre la spécialisation des banques et l'innovation des entreprises.



La motivation du papier s'appuie sur le constat que la théorie économique offre des prédictions contradictoires sur l'effet de la spécialisation sectorielle des banques sur l'innovation des entreprises. Les auteurs conduisent donc une analyse empirique et constatent que le signe et l'ampleur de cet effet varient en fonction du degré de risque de "surabondance d'actifs" (*asset overhang*) dans les différents secteurs, c'est-à-dire le risque qu'une nouvelle technologie ait un impact négatif sur la valeur du portefeuille de prêts initial d'une banque.

En utilisant des données sur les brevets pour mesurer l'activité innovante des entreprises, les résultats montrent que la spécialisation des banques améliore l'innovation pour les entreprises opérant dans des secteurs à faible risque de surabondance d'actifs, mais entrave l'innovation pour les entreprises opérant dans des secteurs à risque élevé de surabondance d'actifs. Ces résultats sont valables pour quatre mesures différentes de ce risque et restent robustes après un changement dans la mesure de la spécialisation des banques ou de l'activité innovante des entreprises. Les auteurs constatent également que ces effets hétérogènes découlent des négociations des contrats de prêt.

En moyenne, la spécialisation des banques facilite les conditions de financement des entreprises, mais ce résultat n'est pas valable pour les entreprises opérant dans des secteurs innovants présentant un risque élevé de "surabondance d'actifs". Dans l'ensemble, les résultats de l'étude apportent un éclairage nouveau sur les deux facettes de la spécialisation bancaire et, plus généralement, sur le lien entre l'activité bancaire et l'innovation.

Les questions et commentaires de l'auditoire ont porté sur les thèmes suivants :

- i. Le rôle des fintech dans l'innovation des firmes;
- ii. La prise en compte des différents types de crédit (prêts, lignes de crédit) dans le fonctionnement du mécanisme identifié par les auteurs ;
- iii. La transposition des résultats des auteurs dans le "monde réel" dans le contexte des banques exposées aux secteurs "bruns" qui pourraient freiner l'innovation verte.

Pour mémoire, les séminaires de la Chaire ACPR ont lieu, en principe, tous les premiers mercredis de chaque mois et sont ouverts aussi bien au personnel de la Banque de France et de l'ACPR qu'à des participants extérieurs. Le prochain séminaire aura lieu le mercredi 3 avril en présentiel et en visioconférence.